



L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

● **À la une**

L'actualité en bref

P.07

-

● **Domaines
d'expertises**

Les thématiques

P.11

-

● **Des hommes et
des territoires**

Le service civique

P.27

-

● **Intercours**

La pause spirituelle

P.43

-



[Le grand angle] **Service civique**

Une mission d'intérêt général

P.27

-

Journée Gestion 2020

14 OCTOBRE



Parce que notre monde bouge,
ajustons notre gestion pour assurer
notre avenir



La Maison de la Chimie, Paris 7

” par Laurent Laming
Président

Crise sanitaire

La crise sanitaire nous touche toutes et tous, sans différentiation réelle pendant cette période de confinement. Nous sommes dans la poursuite de l'action avec des méthodes nouvelles et un objectif : accompagner nos écoles en s'adaptant aux circonstances. Nos écoles ne sont pas fermées. Les professeurs pratiquent la continuité pédagogique avec l'investissement personnel que l'on sait. Les salariés des Ogec et des fédérations territoriales, la plupart en télétravail, assurent sans rupture les activités de gestion dont ils ont la charge. Certains établissements accueillent les enfants des personnels de santé et les volontaires, enseignants en particulier, sont nombreux pour assurer cette mission essentielle. La Fédération des Ogec a choisi de réunir régulièrement les responsables territoriaux pour trouver ensemble

des solutions personnalisées et les diffuser aux acteurs concernés. Si nous sommes loin les uns des autres, nous sommes unis dans l'action et la mise en oeuvre de directives partagées. Les bénévoles du réseau sont confinés et utilisent, à l'exemple des plus jeunes, les technologies modernes de communication. Le bureau se réunit une fois par semaine, comme le Collège employeur. Les grandes orientations sont prises en commun. Là aussi, il y a continuité. C'est avec fierté que je vous remercie tous pour votre implication, votre maîtrise des responsabilités, votre sens de l'unité et de la solidarité, à la place où vous êtes, salariés comme bénévoles. Chacun se prépare à la « rentrée » prochaine qui s'annonce compliquée et difficile. Mais nous réussirons, en puisant dans le meilleur de nos forces vives.

Ours

Dir. de la publication : Laurent Laming - Chargée de la publication : Marine de Montalivet - Mag des Ogec : 277 rue Saint Jacques, Paris 5 - Tél : 01 53 73 74 40 - contact@fnogec.org - www.fnogec.org - Crédits photos : © Adobe Stock



Le mot d'Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale

Depuis un mois nous traversons une crise liée à l'épidémie du Covid-19 qui a bousculé nos repères et figé nos projets. Nous avons réinventé notre quotidien, réaménagé nos vies professionnelles et repensé notre accompagnement en priorisant votre écoute pour adapter nos réponses au plus près de vos questions. Malgré ce contexte mouvant et perturbant, la vie de notre réseau continue et notre mobilisation s'est même renforcée avec les territoires. Plus que jamais, bénévoles et salariés de la Fédération des Ogec ont travaillé ensemble pour

prévenir les difficultés, anticiper la suite et envisager le retour dans les établissements. Le Mag des Ogec aurait dû paraître la semaine où le confinement a été annoncé, nous avons suspendu son envoi pour nous consacrer à la gestion de l'urgence. Il nous a cependant semblé dommage de ne pas le diffuser tel qu'il a été rédigé en mars. Nous préparons la rédaction du prochain numéro et celle d'un hors-série dédié à la manière dont les Ogec ont vécu ce moment. *Chaque semaine, retrouvez sur le site de la Fédération des Ogec nos Q&R qui répondent aux questions que vous vous posez.*

sommaire

La voix du réseau

L'édito	P.03
Les chiffres-clés	P.06

À la une

En bref	P.08
---------	------

Domaines d'expertises

Les thématiques	P.11
Informatique & digital	P.12
Comptabilité & gestion	P.13
Accessibilité & handicap	P.14
Associatif & juridique	P.16
Social & RH	P.20
Le regard du partenaire	P.21

[Le grand angle] Service civique	P.27
Une mission d'intérêt général	

Des hommes et des territoires

Zoom sur la Martinique	P.23
Interview : le concept PSH Sup	P.25
Immobilier : bonnes pratiques	P.39

Intercours

La pause ludique	P.42
La pause spirituelle	P.43



5000

Le nombre d'Ogec qui gèrent nos 7500 établissements catholiques d'enseignement

97

Le nombre de fédérations départementales et régionales du réseau

2,1M

Nous remplissons une mission d'intérêt général auprès de +2M d'élèves

30K

L'ensemble des bénévoles engagés dans la gestion de nos établissements

| À la une

08 Réouverture des écoles
10 Brèves d'actualité





© Adobe Stock

I Réouverture des écoles : quelles modalités ?

Ce qu'il faut retenir du discours de Jean-Michel
Blanquer

- Rentrée la semaine du 11 mai pour les grandes sections de maternelles, les CP et les CM2
- À partir du 18 mai : reprise du collège (6ème et 3ème) et lycées (1ère, Terminale et LEP = ateliers industriels)
- À partir du 25 mai : reprise pour tous, mais toujours par groupe inférieur à 15 élèves
- Des marges de souplesse pourront être envisagées localement, notamment de manière à pouvoir organiser des demi-groupe (moins de 15 élèves)

Nous restons très attentifs à tout mettre en œuvre, dans notre domaine de compétence, pour que la réouverture des établissements puissent se faire aux dates et aux

À partir du 11 mai, la reprise des cours se ferait selon l'âge des enfants

Jean-Michel Blanquer a présenté le 21 avril devant la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, les pistes envisagées pour la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai (une pré-rentrée est prévue pour les enseignants) . Le ministre de l'Éducation nationale a évoqué un retour à l'école étalé sur trois semaines, par niveaux de classe. Les locaux des établissements seront nettoyés avant la "reentrée" et le ministre a assuré que toutes les précautions sanitaires seront prises.

”

On va élaborer toute une méthodologie qui passe forcément par de très grands aménagements.

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



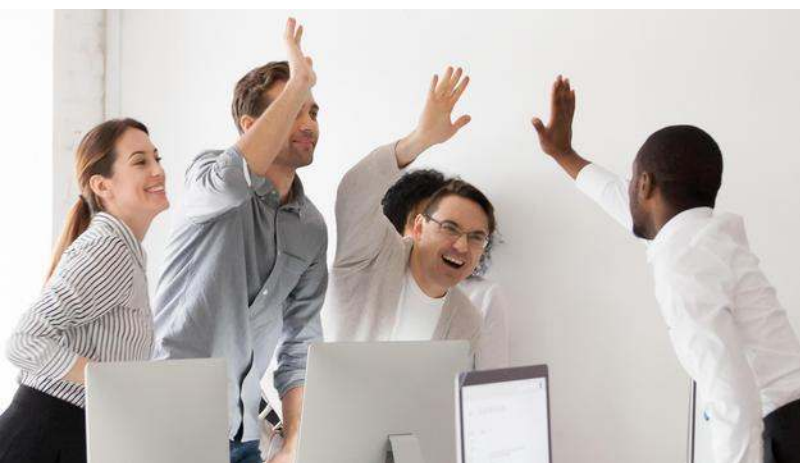
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19 : nos partenaires sont engagés à nos côtés !

Nos partenaires réaffirment plus que jamais leur engagement à nos côtés en cette période très particulière. Avec leur soutien, nous continuerons à vous apporter l'aide et les conseils adaptés à vos enjeux pour que tous les établissements scolaires bénéficient d'un accompagnement de qualité.



” Nous sommes engagés ensemble contre les défis qui nous concernent tous, notamment sur les conséquences pressenties de la crise Covid-19.
- Emmanuel Gagnerot
(Crédit Coopératif)



Comment anticiper sa retraite sereinement ?

À quel âge prendre sa retraite ? Quelles sont les démarches à effectuer ? Pour quel montant ? Quelles possibilités existent pour un départ anticipé à la retraite ? Pour en savoir plus, la Fédération des Ogec met à votre disposition des fiches pratiques qui vous permettront de tout comprendre en un clin d'oeil.



Réseau des Ogec : nomination

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **Dario Lodola** a été élu président de la Fédération départementale des Ogec de l'Isère. Il succède ainsi à Michel Jacquier. Toute l'équipe de la Fédération des Ogec (Fnogec) lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles missions.

| Domaines d'expertise

- 12 Nouveau module ISI Gestion
- 13 Journée Gestion 2020
- 14 Ad'Ap : dispositif modifié
- 16 Gérer le droit à l'image
- 18 Cumul de mandats
- 19 Ogec et publicité
- 20 Santé : solution Coorganiz
- 21 Le regard du partenaire



ISI Gestion : suivez désormais votre budget de trésorerie en toute simplicité !

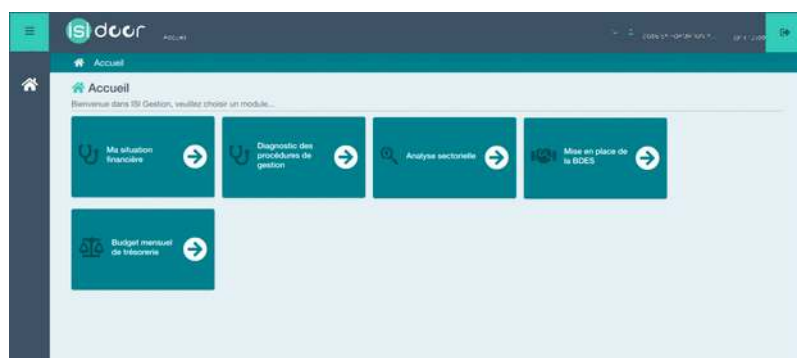
Dans ce contexte actuel et inédit, l'équipe d'Isidoor est plus que jamais soucieuse de vous accompagner et met à votre disposition des outils financiers qui vous permettront à la fois de réaliser un diagnostic rigoureux et d'anticiper les risques. Intitulé "Budget mensuel de trésorerie", ce nouveau module est disponible dans l'application ISI Gestion.

Vous pouvez débuter votre saisie au mois de mars en indiquant la trésorerie de départ disponible dans la case correspondante. Cet outil est un modèle standardisé de budget mensuel de trésorerie. Chaque mois, le total des décaissements soustrait au total des encaissements vous indique le solde de trésorerie disponible pour le début des mois suivants. Utilisé en lien avec les notes de la Fédération des Ogec, il vous sera ainsi utile d'identifier votre manque à gagner de trésorerie lié à la crise sanitaire actuelle. Ainsi, dans la note d'information n°2020.03 du 11 mars il est préconisé de rembourser aux familles -sous forme d'avoir- si cela est possible les prestations non effectuées de restauration, internat ou garderie/étude. Vous aviez prévu un investissement d'ici la fin de l'année scolaire ? Peut-il être maintenu ou ne faut-il pas mieux envisager de le reporter sur une période plus favorable si cela est possible ? La visualisation de votre situation de trésorerie à plusieurs mois peut aussi être un avantage pour aller négocier auprès de votre établissement financier un Prêt Garanti par l'État (cf. Q&R ci-contre). Ce nouveau module intégré dans ISI Gestion sera pour vous un véritable atout dans votre processus de décision. [En savoir +](#)

Consultez nos Q&R sur les relations bancaires publiées le 3 avril : le PGE¹ en 10 questions

Votre conseiller financier mesurera ainsi la situation que vous traversez. Plusieurs points d'attention ont été listés afin de vous aider à remplir ce nouvel outil qui vous permet également de modifier un ou plusieurs paramètres et de créer différentes projections.

Le module "Budget mensuel de trésorerie" dans l'interface ISI Gestion



© Adobe Stock



¹Prêt Garanti par l'État

Article rédigé par Frédéric Hul, directeur des Systèmes d'information de la Fédération des Ogec



Journée Gestion 2020 : le 14 octobre, rendez-vous en plein coeur de Paris !

L'Enseignement catholique bouge, impacté notamment par les différentes réformes en cours comme celles de la formation professionnelle et de l'apprentissage ou les nouvelles réglementations comptables et financières. L'obligation de se structurer, pour anticiper contrôles financiers et arnaques en tout genre, est aussi de plus en plus prégnante.

Dans ce contexte, assurer une bonne gestion n'a jamais été aussi fondamental pour nos Ogec. La Journée Gestion 2020 permettra à la fédération de faire un tour d'horizon sur les nouveaux enjeux de gestion des Ogec et sur l'évolution des outils mis à leur disposition. Des conférences permettront de

découvrir ou de redécouvrir les grandes nouveautés liées à la gestion d'un Ogec. Elles permettront notamment de faire un point d'actualité sur la nouvelle nomenclature comptable conforme aux nouvelles règles applicables au secteur non lucratif, sur la réforme de la formation professionnelle

et de l'apprentissage ainsi que sur les nouveautés d'Isidoor, plateforme digitale innovante d'aide à la gestion. Des ateliers pratiques et interactifs apporteront des éclairages concrets aux sujets abordés en conférence, tout en insistant sur les risques principaux liés à la gestion quotidienne des établissements. La JG20 accueillera à la fois des intervenants internes au réseau de l'Enseignement catholique et des animateurs externes qui apporteront leurs expertises sur les différents sujets abordés.

Nouvelle date : 14 octobre 2020
Lieu : Maison de la Chimie (Paris 7)
Pour en savoir + sur la journée : <http://bit.ly/journeegestion2020>

©Arcane Studio

Journée Gestion 2020

14 OCTOBRE

Parce que notre monde bouge, ajustons notre gestion pour assurer notre avenir



Les inscriptions sont ouvertes !
Rendez-vous en ligne pour acheter votre billet

Pour participer à la Journée Gestion 2020, l'inscription est obligatoire et se fait en ligne. L'accès à cette journée est au tarif unique de 40€ par personne. Les billets sont nominatifs et non remboursables.

>> **Réservez votre billet !**

La Maison de la Chimie, Paris 7

Article co-rédigé par Laetitia de Beler, chef de projet JG20, et Caroline Vanlerberghe, directrice du pôle économie-gestion de la Fédération des Ogec



Tous les ERP non encore accessibles devaient avoir déposé un Ad'AP entre le 27 septembre 2015 et le 31 mars 2019.

© Adobe Stock

Modifications du dispositif des agendas d'accessibilité programmée

Deux décrets du 16 décembre 2019 modifient la législation sur les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), notamment pour permettre la modification d'un agenda approuvé et mettre en place un bilan. **Un arrêté** de la même date tire les conséquences réglementaires de la fin de la période de dépôt des Ad'AP et actualise les formulaires Cerfa en vigueur.

Le décret n° 2019-1376 du 16 décembre 2019 permet désormais de modifier un Ad'AP approuvé en intégrant de nouveaux ERP et/ou en modifiant la durée initiale approuvée tant que le nombre d'années maximal n'a pas déjà été octroyé. Pour cela, il convient de remplir le formulaire **Cerfa n°15850*01** et de l'envoyer au préfet ayant approuvé l'Ad'AP initial. Par ailleurs, ce décret

” Attention, ce changement ne permet pas l'ajout d'omissions ou l'allongement de la période de mise en conformité par manque de bonne volonté.

élargit les cas dans lesquels le renouvellement d'une dérogation aux règles d'accessibilité accordée par le préfet doit être demandé. Ainsi, dès lors qu'une autorisation de travaux ou un permis de

construire est déposé sur une partie du bâtiment sur laquelle intervient la dérogation, le gestionnaire de l'établissement est alors dans l'obligation de redemander une dérogation.

Pour vous aider à compléter le Cerfa n°15850*01, un tutoriel est disponible sur le site de la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) : <http://bit.ly/tutocerfa>



@ Adobe Stock

Fin d'Ad'AP : attestation d'achèvement de travaux et ultime étape bilan

[Le décret n° 2019-1377 du 16 décembre 2019](#) complète quant à lui le dispositif de suivi de l'avancement de l'Ad'AP par une dernière étape de bilan, en fin d'agenda. Il modifie également les dispositions relatives aux attestations d'achèvement de travaux qui doivent être réalisées pour chaque ERP (Établissement Recevant du Public). Pour mémoire, cette attestation est faite par un contrôleur technique ou un architecte pour les ERP de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie, ou réalisée sur l'honneur pour les ERP de 5^{ème} catégorie. Pour les Ad'AP de longue durée, ces attestations sont désormais transmises au préfet ayant approuvé l'Ad'AP lors du bilan à mi-parcours et du bilan de fin d'agenda.



© Adobe Stock

11 février 2020 : cinquième conférence du handicap pour les 15 ans de la loi de 2005

À cette occasion, le gouvernement a dressé le bilan de sa politique du handicap à mi-mandat et pris 12 nouveaux engagements, notamment "réussir l'école inclusive" (engagement n°1).

Des procédures dématérialisées permettent à l'établissement scolaire de se déclarer conforme aux règles d'accessibilité

Tous les ERP conformes aux normes d'accessibilité qui ne sont pas encore déclarés peuvent toujours le faire. Il est d'ailleurs fortement conseillé d'effectuer ces démarches via la plateforme en ligne suivante : démarches-simplifiees.fr qui propose des procédures dématérialisées pour les attestations d'accessibilité

et les attestations d'achèvement de travaux. En déclarant en ligne la conformité d'un ou plusieurs ERP, il est inutile de doubler par un envoi papier. **Article rédigé par Sophie Pouverreau, juriste au sein du pôle économie-gestion de la Fédération des Ogec.**

Le ministère de la transition écologique et solidaire a publié [un guide illustré](#) qui explique par le biais de nombreux croquis les attendus réglementaires concernant la mise en accessibilité des ERP existants.

L'utilisation d'une image sans autorisation de l'auteur est-elle risquée ?

Ce n'est pas parce qu'une image est facilement accessible, sur internet par exemple, qu'il est possible de la publier librement sur un support de communication, qu'il soit digital ou papier. Certains établissements ont récemment été contactés par des sociétés dont la mission est de rechercher des images utilisées de manière illégale et de réclamer des dommages et intérêts.

Les images sont soumises à des conditions d'utilisations spécifiques et à des droits d'auteurs. Elles doivent être utilisées avec le consentement de son auteur¹. La consigne générale est la suivante : *J'utilise une image dans la limite de l'autorisation dont je dispose.* Le crédit photographique ou copyright garantit le respect de la propriété intellectuelle du photo-graphe, auteur de l'oeuvre. Il est obligatoire et se constitue de deux parties : la mention du photographe et la mention du gestionnaire des droits lorsqu'il y en a un avec le nom de l'auteur ou © et le nom de l'auteur

Que risquez-vous si vous ne respectez pas la loi ? Jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 300 000€ d'amende², sans compter une très mauvaise publicité pour votre organisation, car les auteurs peuvent être véhéments lorsqu'ils constatent que leurs droits n'ont pas été respectés.

Quelles bonnes pratiques adopter ?

1. Déterminer an amont les utilisations que l'on souhaite faire de l'image
2. Avoir recours à des banques d'images en ligne payantes (Adobe Stock, Shutterstock, etc.)

ou gratuites (Pixabay, Pexels, etc.).

Attention : des conditions générales d'utilisation sont associées aux contenus proposés.

3. Utiliser des images sous licence libre (telles Creative Commons). *Lorsqu'un auteur décide de placer son oeuvre sous licence libre, il donne l'autorisation gratuite, à tous et par avance, d'utiliser son oeuvre dans les conditions fixées dans la licence.*

4. Faire appel à un photographe ou à un graphiste professionnel.

5. Utiliser vos images personnelles (si celles-ci ne présentent pas de visages d'adultes ou d'enfants : cf. l'article suivant pour plus d'info).



Clarisse Walckenaer
Chargée de mission
Pôle Économie-gestion

” J'utilise un contenu existant (image, photo, vidéo, etc.) dans la limite de l'autorisation dont je dispose.

¹Art. L.111-1 du code de la propriété intellectuelle

²Art. L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle



Pour limiter les risques, privilégier, les contenus sur lesquels ne figurent pas de personnes identifiables.

Précautions à prendre lorsque des personnes apparaissent sur le contenu

" Indépendamment de la question du droit d'auteur, l'utilisateur doit être vigilant lorsque sur le contenu apparaissent des personnes ou des biens. Par principe, une autorisation doit être demandée pour utiliser l'image d'une personne, si celle-ci est identifiable (par ses traits mais également par le contexte, le décor, un tatouage, etc.)." (*)

" Cette autorisation doit être précise (durée, territoire, modalités, etc.) afin de s'assurer que la personne a donné son consentement à toutes les utilisations qui seront faites de l'image. Par exemple, le seul fait d'avoir accepté d'être pris en photo ne vaut pas acceptation que l'image soit utilisée sur un site internet. S'agissant des mineurs, une autorisation de chacun des titulaires

” Par principe, une autorisation doit être demandée pour utiliser l'image d'une personne.

de l'autorité parentale requise."

(*) Il faut également que cet accord mentionne la faculté de solliciter à tout moment le retrait des contenus et les modalités de ce retrait (échéance). Lorsque l'image

vidéo concerne un groupe d'en-fants, l'autorisation de tous les représentants légaux est obligatoire. *Article rédigé par Clarisse Walckenaer, chargée de mission à la Fédération des Ogec.*

* Extraits du guide de l'APIE paru en février 2018 et librement téléchargeable : « Droit d'auteur, droit à l'image : les étapes essentielles pour utiliser un contenu » (en PDF, 20 pages),



« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires »¹
© Adobe Stock

Peut-on être conseiller municipal et administrateur Ogec ?

Lors des récentes élections municipales, des administrateurs d'Ogec, d'Apel et des chefs d'établissement ont été élus. Cet engagement ne peut qu'être salué. C'est à travers des engagements de personnes acquises à la cause de l'Enseignement catholique que la légitimité de son financement par les pouvoirs publics gagnera du terrain dans les milieux politiques.

Ils devront prendre des précautions lorsqu'ils seront amenés, lors de leur mandat, à délibérer sur la participation financière versée par la commune à l'école catholique où ils sont engagés bénévolement ou professionnellement. Les responsables d'écoles catholiques élus dans les nouveaux conseils municipaux doivent s'abstenir d'assister à la délibération du conseil municipal

” Pour éviter tout risque de remise en cause des délibérations, il vaut mieux ne pas assister aux débats qui précèdent et portent sur le vote.

qui a trait à leur école, leur absence lors du vote doit être explicitement consignée dans la délibération municipale. La convention d'engagements réciproques, que les administrateurs sont invités

à signer lorsqu'ils sont élus ou cooptés pour la 1^{ère} fois au sein d'un CA d'Ogec, précise qu'il est interdit d'utiliser son mandat d'administrateur à des fins politiques, électorales ou partisans.

¹Article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

En savoir + : <https://www.fnogec.org/fonctionnement-associatif/recrutement-des-benevoles/convention-dengagements-reciproques>

Confinement : la vie associative des Ogec se digitalise au service des établissements

Partout en France des CA et des bureaux d'Ogec se sont tenus à distance, même si ce n'est pas prévu par nos statuts. Ces réunions sont extrêmement importantes surtout celles ayant des incidences financières pour les établissements. Si les délais habituels de convocation sont suspendus pour les délibérations tenant au traitement de l'actualité, l'envoi d'ordre du jour précis demeure essentiel. Le vote électronique (avec réponse à tous aux courriels adressés) permet de valider par simple mail les décisions nécessitant d'être formalisées. En revanche, les affaires courantes non urgentes, doivent être reportées, dont les réunions d'approbation des comptes si elles n'ont pas encore eu lieu.



© Adobe Stock

Un Ogec a-t-il le droit de faire de la publicité ?

La loi du 12 juillet 1971*, aujourd'hui codifiée, relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance, ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement contient des dispositions sur la publicité et le démarchage applicables à tous les organismes ou établissements d'enseignement. Si le démarchage est purement et simplement interdit, la publicité est seulement réglementée. Elle doit faire l'objet d'un dépôt préalable auprès du Recteur. Pour que ce contrôle soit véritablement préventif, il est précisé qu'aucune publicité ne pourra être mise en œuvre pendant le délai de quinze jours qui suivra le dépôt ; c'est seulement si le ministère n'a pas fait connaître son opposition pendant ce délai que la publicité pourra être diffusée.

Articles rédigés par Aurélia de Saint-Exupéry, secrétaire générale de la Fédération des Ogec et par Anne Barré, juriste au sein du pôle Économie-gestion de la Fédération des Ogec.

*https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=F0930DC6E2D34AC5101D01070D898C2.tplgfr26s_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166637&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20200131

Coorganiz, une solution digitale pour les aidants

19% des salariés sont aidants. Pour ces derniers, concilier leur rôle d'aidant et leur travail s'avère souvent compliqué. Les aidants en emploi sont plus sujets aux arrêts de travail non prévus et sont 33% plus nombreux à avoir pris 1 à 2 journées d'arrêt dans l'année. 72%¹ des salariés-aidants considèrent le travail comme une source de répit.

Quels sont les besoins principaux des aidants ?

- Une information sur les dispositifs d'aide existants
- Une flexibilité des horaires
- Une formation pour mieux s'occuper de son aidé
- Un soutien psychologique et d'expression orale

Quelles solutions propose Malakoff Humanis ?

1. Un service téléphonique pour les salariés aidants dont les objectifs sont :
 - a. D'apporter une écoute
 - b. De proposer des informations pratiques et orienter vers les acteurs de terrain

(dispositifs légaux et associations de soutien) ou vers l'action sociale santé et prévoyance de Malakoff Humanis.

2. Une solution digitale

- Coorganiz- qui permet au salarié aidant d'accéder au service téléphonique, de pouvoir réserver des professionnels certifiés afin d'organiser l'accompagnement de l'aidé : aide-ménagère, auxiliaire de vie ou encore garde d'enfants (le coût de l'aide est à la charge de l'aidant mais à prix négocié), et d'organiser sa vie d'aidant grâce à l'agenda partagé et au carnet de liaison. **Pour tout comprendre de la solution Coorganiz lancer la vidéo ci-dessous.**

Coorganiz, l'agenda partagé pour mieux s'organiser : <https://coorganiz.com>



Une solution en expérimentation dans plusieurs établissements volontaires

D'ores et déjà, une expérimentation de la démarche a été lancée dans quelques établissements volontaires. Les salariés de ces établissements bénéficient ainsi d'un accès gratuit à Coorganiz pendant un an.

¹ Source : Malakoff Médéric

Article rédigé par Dorothee Bernard, coordinatrice en protection complémentaire - Fédération des Ogec

Covid-19 : la Société Générale, partenaire historique de la Fédération des Ogec, est plus que jamais engagée auprès du réseau

Face à l'épidémie du Covid-19, le réseau Société Générale, et plus généralement l'ensemble des partenaires bancaires de la Fédération des Ogec, accompagnent les mesures de soutien proposées par les pouvoirs publics aux entreprises et aux associations. Quelles sont les principales solutions qui vous sont proposées ?

Report des échéances de prêts Jusqu'à six mois et sans frais de dossier (le traitement varie selon les banques).

Prêt Garanti par l'État (PGE)

Les Ogec sont éligibles mais les SCI exclues du dispositif :

- Les prêts sur 2020 comportent un différé d'amortissement d'un an avec une clause actionnable par l'emprunteur permettant, à l'issue de la première année, d'amortir le crédit sur une à cinq années supplémentaires. Le coût de la garantie de l'État (90% du prêt, aucune autre garantie ne peut être demandée) est de 0,25% la première année, 0,50% les deuxième et

troisième années, puis 1% les années 4, 5 et 6.

- Le plafond est de 25% du chiffre d'affaires au 31 août 2019 pour la plupart des Ogec. Le chiffre d'affaires est le total des ressources de l'association diminué des dons des personnes morales de droit privé, subventions d'exploitation, subventions d'équipement et subventions d'équilibre.

- Le PGE est octroyé après étude de la réalité économique de la demande. En cas de difficultés antérieures à la crise, la problématique du soutien abusif continue à peser sur la banque.

- Modalités : le conseiller étudie

les éléments fournis (prévisionnel, justification du besoin) et délivre un pré-accord. L'Ogec se connecte à la plateforme BPI France pour retirer un numéro unique à remettre à la banque qui procède à des vérifications (authentification du numéro, plafond respecté). Le prêt est alors accordé. Il est possible de faire plusieurs PGE à partir du moment où le montant cumulé n'excède pas 25% du CA. Un procès verbal de conseil d'administration validant le recours au PGE devra être rédigé.

L'ordonnance 2020 - 321¹ du 25 mars 2020 permet des facilités en la matière.



Simone Lot
Responsable commerciale
Économie Sociale et
Institutionnels



” *Le PGE est octroyé après étude de la réalité économique de la demande et de son lien avec la crise sanitaire.*

¹Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755899>

| Des hommes et des territoires

23 Zoom sur la Martinique
25 Le concept PSH Sup

27 [Le grand angle]
Service civique : une mission d'intérêt général

39 Immobilier scolaire : Ad'Ap



Réorganisation territoriale : la Martinique crée une nouvelle fédération régionale

L'Enseignement catholique (EC) de la Martinique accueille 4 588 élèves et se concentre principalement à Fort-de-France dans deux établissements : séminaire Collège Sainte Marie (école, collège, lycée général et technologique) sous tutelle diocésaine et Saint Joseph de Cluny (école, collège, lycée général, technologique et professionnel) sous tutelle congréganiste.

Ces deux établissements se déploient dans d'autres zones du territoire : le séminaire Collège Sainte Marie à Rivière Salée et l'externat Saint Joseph de Cluny à Fort-de-France. Nous trouvons également d'autres établissements d'importance variable : l'école Maîtrise de la Cathédrale à Fort-de-France, l'ensemble scolaire Notre Dame de la Délivrande avec une école et un collège au Morne Rouge, l'école Notre Dame de la Délivrande à Fort-de-France et enfin, l'ensemble scolaire d'Auteuil Saint Jean Paul II, regroupant une école élémentaire, un collège et un lycée professionnel situé, à Fort-de-France, route du Lamentin. Madame Gisèle Chalono, directrice diocésaine, nous a ouvert les portes des établissements catholiques de Martinique et nous a confié son analyse sur leur avenir : *« L'Enseignement catholique, n'est pas dans un univers protégé, il est plongé dans le monde d'aujourd'hui, avec toutes les difficultés que rencontre ce monde : la perte de sens, l'absence de repères solides, les conflits, les inégalités, la dépopulation importante et continue en Martinique, la perspective du chômage des jeunes. Tout cela impacte forcément les effectifs scolaires. Cette évolution*

Enseignement catholique de la Martinique : subsidiarité et école de la vie

L'établissement est le socle et la cheville ouvrière de l'EC, mais ne peut fonctionner sans le maillage territorial que constituent les Ogec, l'Apel et l'Ugsef. C'est ainsi que Les Ogec de Martinique mettent leur expertise au service du projet éducatif des établissements.

École Notre Dame de la Délivrande, Fort-de-France (quartier Redoute)



École Maîtrise de la Cathédrale, Fort-de-France



Le zoom

démographique et plus largement sociétale et spirituelle oblige l'ensemble des acteurs en charge du monde éducatif à penser de nouvelles stratégies. Face à cette désespérance ambiante, l'enseignement catholique de Martinique veut être un acteur vigilant et souhaite apporter sa contribution dans le champ de l'éducation ». Donner un souffle nouveau aux communautés éducatives c'est non seulement offrir un enseignement de qualité, mais également fédérer toutes ses composantes. Les Ogec du territoire ne sont pas organisés autour d'une fédération locale. La Fédération des Ogec (Fnogec), constatant cette absence de fédération départementale qui a pour



mission de les représenter et de les accompagner, mais aussi d'animer leur réseau, est venu en soutien en fin d'année 2019 pour les aider à constituer cette fédération. Chefs d'établissements, présidents d'Ogec, Apel départementale et tutelles, avec l'appui de l'Archevêque Monseigneur David Macaire, se sont unis afin d'avancer sur la création et la mise en place

d'une fédération départementale baptisée Utogec (Union Territoriale des Organismes de Gestion des Établissements de l'Enseignement Catholique de Martinique). À ce jour, les statuts ont été rédigés et sont actuellement en phase d'approbation générale : la création de l'Utogec est donc en bonne voie. Un premier travail, et non des moindres, sera de procéder à l'analyse des comptes administratifs des communes afin d'obtenir un forfait communal digne de ce nom. Aujourd'hui, les forfaits varient de 38€ à 249€ d'une commune à l'autre : nous mesurons un déficit chronique d'une vraie participation à hauteur du coût réel d'un élève de l'école publique. Les membres du conseil d'administration de cette nouvelle Utogec vont devoir se retrousser les manches pour faire vivre et faire grandir l'École catholique de Martinique. Ils savent qu'ils peuvent compter sur l'appui de l'ensemble des permanents de la Fédération des Ogec pour les accompagner, les aider et les conseiller dans leur mission. Nous leur souhaitons une belle réussite !

Donner un souffle nouveau aux communautés éducatives c'est non seulement offrir un enseignement de qualité, mais aussi fédérer toutes ses composantes. Fin 2019, La Fédération des Ogec est venue en soutien pour aider la Martinique à constituer cette nouvelle fédération.

« PSH Sup est un concept d'enseignement supérieur nouveau » nous confie Richard Lablée, chef d'établissement. Interview.



Richard Lablée
Chef d'établissement
de Passy-Saint-Honoré

Le lycée général et technologique Passy-Saint-Honoré propose des sections d'enseignement supérieur depuis 1973. Il propose aujourd'hui sept sections de BTS et cinq sections en licences et certificats professionnels. Son directeur, Richard Lablée, nous parle du Campus Molitor créé en 2017 pour accueillir PSH Sup, une école de communication et de management.

Richard Lablée : PSH Sup est une école de communication et de management avec une pédagogie par les espaces, un travail plus informel et collaboratif entre enseignants, étudiants et entreprises, voire startpers

puisque nous abritons aussi un incubateur.

Ouverture à l'international

RL : Nous avons créé, en lien avec l'université Paris-Nanterre, la licence professionnelle "management des projets internationaux" qui accueille des étudiants de BTS, surtout en gestion, ainsi que des

étudiants de l'UFR de "Langues et civilisations étrangères". Les jeunes développent des projets avec des intervenants extérieurs et font des stages à l'étranger en partenariat avec Erasmus +.

Nouvelles technologies

RL : Il y a deux axes en ce qui concerne les nouvelles technologies. Le premier axe est la pédagogie par la technologie. PSH Sup est une école technophile, nous donnons envie aux jeunes d'utiliser l'ensemble des outils pédagogiques pour comprendre la digitalisation tant des entreprises que de la formation. Le deuxième axe est la formation en digital. Nous formons des jeunes jusqu'à bac +5 à ce qu'on appelle les humanités numériques. C'est une formation qui fait le lien entre le codage, le développement des applications mobiles et des sites web, l'animation des réseaux sociaux et les humanités, par exemple la philosophie. L'idée étant de mettre du sens dans nos solutions numériques.

Entrepreneuriat

RL : Nous avons tout d'abord développé un incubateur, PSH Incub, avec deux statuts : un statut étudiant-entrepreneur – nous faisons partie du



Le portrait

PEPITE-PON – pour des jeunes qui préparent le D2E, le diplôme étudiant-entrepreneur qui certifie la capacité à faire un business plan ainsi qu'un business model, à mener une entreprise dans sa création et son exploitation. Le deuxième statut est l'hébergement de startupeurs, qui sont principalement des anciens étudiants de PSH.

Partenariats

RL : Aujourd'hui, une école comme la nôtre ne peut pas travailler seule. La force du Campus Molitor réside dans les liens informels que nous tissons avec l'environnement. Nous travaillons avec tout un ensemble d'acteurs dans une synergie aussi bien



éducative que professionnelle. Nous avons créé un mini-cluster avec l'ESAIP (école d'ingénieur), Campus Tech, Grenoble École de Management, l'Université Paris-Nanterre, mais également avec un ensemble d'entreprises comme GL Events, Vivaparis ou Reed Expositions, ou encore avec des entreprises du CAC 40 ainsi que des PME qui constituent 60% de l'offre

d'apprentissage et de stages.

Pédagogie par les espaces

RL : Après avoir mené une grande enquête auprès des élèves et en collaboration avec HEI Lille (école d'ingénieurs), nous avons réaménagé l'espace au service de la pédagogie en partant de trois idées fortes : on travaille bien quand on se sent bien, on travaille de manière collaborative et on est en mode projet. Il n'y a quasiment plus de cours magistraux. Nous travaillons dans des salles évolutives qui permettent de faire évoluer au fil de la séance de cours le placement des élèves et l'usage du numérique : tables pour travailler assis ou debout, se réunir en groupe, travailler avec un tableau interactif ou un paper-board connecté, ou créer de manière traditionnelle, on se permet toute liberté. Cela favorise l'intelligence collective, une meilleure appropriation des savoirs et des savoir-faire mais aussi l'épanouissement tant des professeurs que des étudiants. *Propos recueillis par Aude Durand, assistante développement RH - Fédération des Ogec*

Nous formons aujourd'hui des jeunes qui ont des méthodes de travail, qui sont enthousiastes, qui ont une capacité à créer et qui ont une connaissance de l'esprit d'entreprise.

*- Richard Lablée,
chef d'établissement PSH Sup*

Service civique : une mission d'intérêt général

Le service civique est un dispositif de l'État destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui veulent s'engager au service de belles causes. Pourquoi et comment est-ce possible dans l'Enseignement catholique ?

La Fédération des Ogec est agréée par l'Agence du service civique. Grâce à cet agrément les établissements scolaires peuvent accueillir des volontaires. Relayé par les fédérations territoriales, ce dispositif se déploie à grande échelle : 13% des établissements ont manifesté leur intérêt en 2019. Pourquoi pas votre établissement en 2020 ?





Jean-Yves Mahéo
Secrétaire de la Fédération des Ogec
Référent service civique

” *Le service civique est une expérience humaine, un levier pour l'engagement et la citoyenneté.*

Des jeunes volontaires engagés et mobilisés dans les établissements scolaires

La crise sanitaire mondiale que nous vivons actuellement nous a tous frappés de plein fouet. Nous sommes plus que jamais mobilisés aux côtés de nos établissements scolaires, et ceci à tous les niveaux, pour accompagner le réseau des Ogec. Comment ? En mettant en place des actions d'accompagnement solidaires avec la collaboration des bénévoles, des salariés, des enseignants et des personnels Ogec. Le grand angle de ce numéro est consacré au service civique, mettant en avant les avantages de ce dispositif tant pour la nation que pour l'établissement et le jeune volontaire. Ce dossier est d'autant plus pertinent dans le cadre de cette période de crise que les volontaires en service civique sont particulièrement mobilisés. En effet, les instances gouvernementales permettent aux jeunes volontaires de poursuivre leur

mission de service civique à distance ou d'être mobilisés dans les établissements pour maintenir une continuité pédagogique auprès des élèves, ou pour assurer l'accueil des enfants des personnels de santé particulièrement engagés dans cette lutte. Les tuteurs eux aussi sont très présents aux côtés de ces jeunes ainsi mobilisés dans les établissements. Ces volontaires sont également encouragés à s'inscrire sur la plateforme de la réserve civique qui permet à chaque citoyen de s'engager bénévolement pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise. Bravo pour leur engagement, leur énergie et leur bienveillance, des valeurs qui incarnent l'ADN du service civique, un dispositif d'engagement cher à l'Enseignement catholique. Un grand merci à eux !

Service civique : rappel des objectifs et état des lieux

Le service civique a été créé en 2010 pour remplacer le service civil qui lui-même a remplacé le service militaire, suspendu en 1996. Inscrit dans le code du service national, il vise à « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale » en offrant l'opportunité de s'engager, de donner de son temps aux autres, au service de belles causes.

Le service civique a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général. Il faut être âgé entre 16 et 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes qui sont en situation de handicap. Ces jeunes volontaires

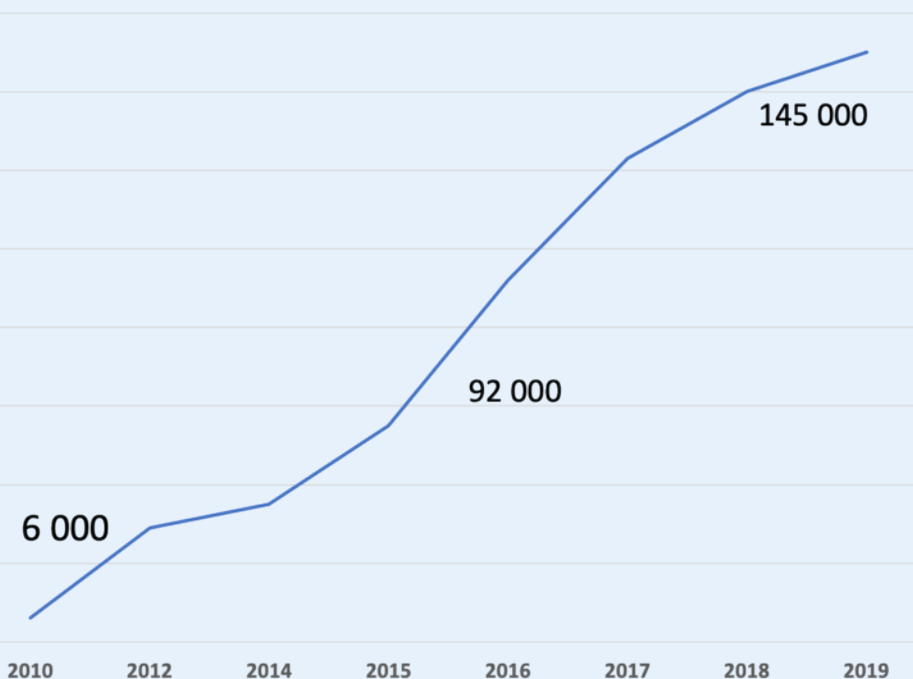
peuvent réaliser leur mission de service civique en France ou à l'étranger et ceci dans neuf domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté ou encore aide humanitaire.

L'engagement varie entre une durée de 6 et 12 mois. Il est indemnisé à hauteur de 580€ par mois, est accessible à tous -sans condition de diplôme ou de formation-, et peut être réalisé au sein d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité.

Intérêt et notoriété en constante progression

Depuis la création du service civique, plus de 430 000 jeunes de tous horizons ont franchi le pas. Et pour rendre cet engagement possible, ce sont plus de 11 000 organismes qui se sont mobilisés et qui ont proposé des missions d'intérêt général.

Évolution du nombre de volontaires : plus de 430 000 volontaires en cumul en 2020



La croissance se poursuit en 2020 ! Elle permettra à 150 000 jeunes de s'engager

En 2020, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a prévu d'allouer un budget de 508 M€ afin de permettre à tous les futurs volontaires de pouvoir exercer une mission d'intérêt général dans un de leurs domaines de prédilection.

Le rôle et l’empreinte du service civique dans la société actuelle

Le service civique est une école de la vie, une démarche d’engagement porteuse de valeurs humaines et sociales pour les jeunes, et de plus en plus reconnue dans le monde professionnel. Les compétences acquises sont transférables au monde de l’entreprise ainsi qu’aux parcours de formation. Comment le service civique est-il valorisé ?

1. Dans le cadre de recherches d’emploi : enrichi de l’expérience et des compétences acquises dans le cadre d’une démarche d’engagement, le curriculum vitae présentera alors un véritable atout supplémentaire aux yeux des recruteurs.

2. Dans le cadre de l’enseignement supérieur, la valorisation est concrète car elle mène à une inscription en annexe du diplôme, dans le portefeuille de compétences, à une dispense de certains enseignements ou stages, et à des ECTS¹ supplémentaires accordés.

3. Dans le cadre de la formation continue tout au long de la vie professionnelle d’un volontaire, les compétences qu’il aura acquises pendant une mission de service civique pourront être prises en compte dans une démarche de Validation des Acquis de l’Expérience (VAE).

Dans le cadre de la formation du Compte d’Engagement Citoyen (CEC), le CEC recense les activités de bénévolat et de volontariat, ce qui permet d’ouvrir des droits à la formation qui viennent alors s’inscrire sur le Compte Personnel de Formation (CPF). Il est ainsi possible d’acquérir au maximum 240€ par an, et ceci dans la limite totale de 720€.

Le Compte Personnel d’Activité (CPA) contient l’ensemble des droits sociaux attachés à un individu tout au long de sa vie professionnelle. Il regroupe et articule trois dispositifs existants : le Compte Personnel de Formation (CPF), le Compte d’Engagement Citoyen (CEC) et le Compte professionnel de prévention (C2P).

L’utilisation des droits inscrits sur le CPA permet à son titulaire de renforcer son autonomie et sa liberté d’action et de sécuriser son parcours professionnel. Le CPA contribue également au droit à la qualification professionnelle et **permet la reconnaissance de l’engagement citoyen.**

Le CEC recense les activités de bénévolat, de volontariat, de maître d’apprentissage et permet d’acquérir des droits à formation inscrits sur le compte personnel de formation (CPF). Il est possible d’acquérir au maximum 240 € pour la même catégorie d’engagement (volontaire, bénévole ou maître) sur la même année civile (dans la limite totale de 720 €).

Le CPA² contient l’ensemble des droits sociaux attachés à un individu.

Il regroupe et articule trois dispositifs : le Compte Personnel de Formation (CPF), le Compte d’Engagement Citoyen (CEC), et le Compte professionnel de prévention (C2P). Chaque individu peut ouvrir un compte personnel d’activité.

Dès 16 ans (ou 15 ans pour les jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage), il est possible de posséder un Compte d'Engagement Citoyen (CEC). Le CEC reste ouvert tout au long de la vie. Pour les activités de service civique réalisées au cours de l'année N, l'État va déclarer le volontariat auprès de la Caisse des dépôts au début de l'année N+1. Les droits 2019 seront alors visibles sur le compteur au second trimestre de l'année suivante, celle pendant laquelle le service civique est effectué (2020). À l'issue de la mission, les droits CEC acquis pourront être utilisés de deux façons :

- Soit pour suivre des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)
- Soit pour suivre des actions de formations spécifiques aux bénévoles associatifs et aux volontaires en service civique.

Les formations éligibles seront listées et disponibles sur le portail moncompteformation.gouv.fr. Les droits acquis sont consultables sur le Compte Personnel d'Activité (CPA).

Des opportunités d'emplois et de formations au sein de l'Enseignement catholique

Ces opportunités concernent les métiers des personnels de droit privé et les enseignants.

Des parcours diplômants ou certifiants permettent l'embauche de volontaires en CDD ou en CDI en alternance pour les métiers de la vie scolaire (petite enfance, services supports...). Le service civique renforce ou dévoile des vocations d'enseignants.

Contact : a-delgove@fnogec.org

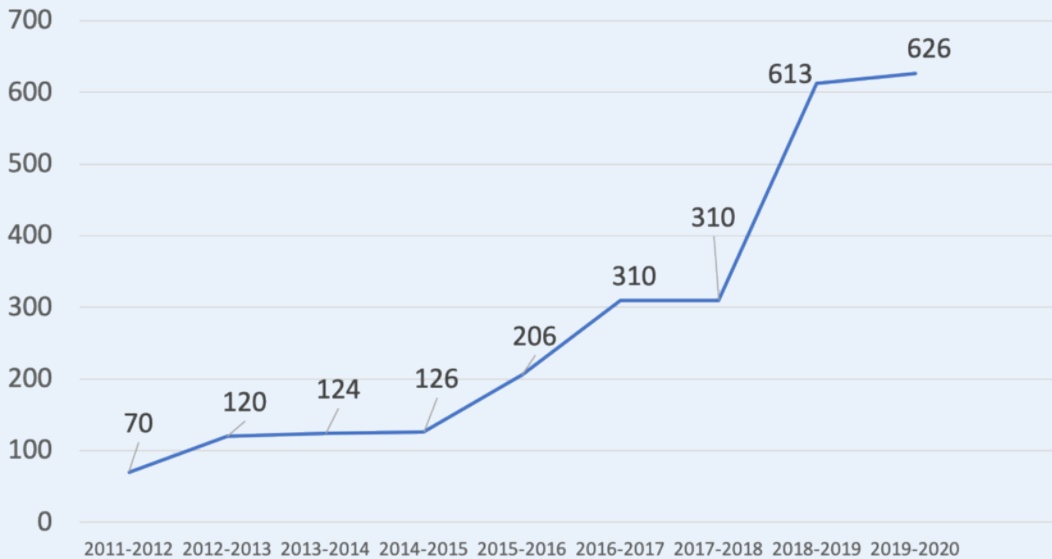
Pour en savoir + : "Devenir enseignant"

4. Partenaire de l'Agence du service civique, l'Institut de l'Engagement permet à des milliers de jeunes qui se sont engagés dans un volontariat ou un bénévolat de valoriser leur engagement et structurer leur projet d'avenir. L'Institut offre des appuis et des outils pour révéler les talents et permettre aux jeunes d'accéder à des conseils, à des formations ou encore à des emplois. L'Institut a pu aider 2 650 jeunes en 2018 grâce à ses 350 partenaires et ses 2 000 bénévoles.

La mission de l'Institut de l'Engagement : "Former une nouvelle génération de responsables porteurs de valeurs de citoyenneté".

700 « lauréats de l'Institut » sélectionnés après étude de leur projet et repérés pour leur haut potentiel ont ainsi bénéficié d'un accompagnement individualisé qui leur permettra de franchir certaines barrières scolaires, culturelles, sociales et financières ou encore celles liées à un handicap. L'Institut ouvre des brèches, il fait vivre à ses lauréats et à ses partenaires des moments d'exception, de découvertes et de rencontres. Il organise cinq "Universités" par an, qui réunissent entre 150 à 350 lauréats sur 3 à 6 jours. Des dizaines de partenaires se mobilisent alors pour animer 40 à 100 ateliers par "Université". Après une année avec l'Institut, le taux de succès des lauréats est de 90% dans le cadre de leur parcours. Les anciens lauréats s'engagent deux fois plus que la moyenne de la jeunesse française.

En savoir + : <https://www.engagement.fr/>



Nombre de volontaires accueillis chaque année depuis 2011 (au total, 2500 volontaires ont été accueillis dans les établissements de l'Enseignement catholique).

2020, une année charnière... Focus sur les points forts

Cette année, en 2020, le service civique fête ses 10 ans ! En effet, la loi du 10 mars 2010 créait alors le dispositif du service civique. 10 ans ont passé et 430 000 volontaires ont depuis pu exercer une mission d'intérêt général. L'Enseignement catholique remporte le même succès et passe un cap avec 2 500 volontaires accueillis dans l'ensemble de nos établissements scolaires.

Cet anniversaire marque un tournant dans l'histoire de la politique publique de l'État qui a démontré son utilité vis-à-vis de la société. À cette occasion des évènements auront lieu :

- Une consultation nationale ouverte à tous a été lancée
- Des défis citoyens se dérouleront les 30 et 31 mars 2020. Ils auront simultanément lieu en métropole, en outre-mer et à

” L'Agence nous renouvelle sa confiance chaque année en nous octroyant un nombre de postes croissant.

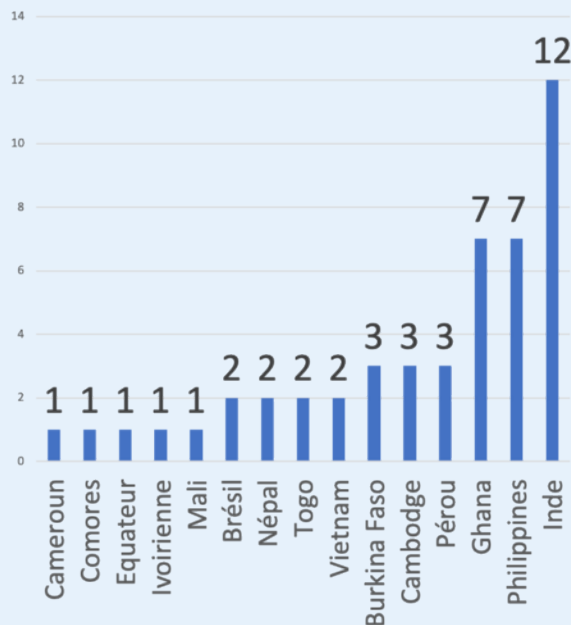
l'international, portés par les volontaires, et en coordination avec les services déconcentrés et les structures d'accueil de volontaires en Service Civique.

- Une rencontre institutionnelle

à Paris à laquelle la Fédération des Ogec assistera ainsi que 15 de ses volontaires. Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du Service Civique, invite à partager l'évènement [grâce à une vidéo](#)¹.

¹<https://www.service-civique.gouv.fr/presse/a-l'occasion-des-dix-ans-du-service-civique-l'agence-du-service-civique-lance-une-grande-consultation-citoyenne>

[LE GRAND ANGLE]



48 volontaires de réciprocité depuis 2016-2017 dans l'EC¹

Développement international : des missions réalisées dans un espace géographique toujours plus vaste

L'expérience de mixité sociale comme l'accessibilité des missions de service civique à tous les jeunes et ce, quel que soit leur profil, leur niveau d'études, leur parcours antérieur ou encore leur origine, sont des principes fondamentaux inscrits à l'article L 120-1 du code du service national depuis la création du service civique. Ces principes sont transcrits en actions concrètes, notamment en permettant l'accueil de volontaires étrangers issus de pays partenaires (hors Union européenne) et qui sont de plus en plus nombreux. On parle alors de service de « réciprocité ou de mobilité croisée ». En 2019 en France, 200 jeunes étrangers issus d'une quarantaine de pays différents ont ainsi réalisé une mission.



Le service civique, un engagement au service de tous

Cette année, dans le cadre de notre agrément, 28 jeunes viennent du monde entier

La synergie déployée par France-Volontaires, le réseau du CNEAP² et la Fédération des Ogec nous permet de poursuivre cette stratégie : à la rentrée 2020, une dizaine de jeunes étrangers sont déjà attendus.

Les missions de service civique restent des expériences inoubliables pour les volontaires, les élèves et leurs tuteurs : témoignages

De beaux projets ont été réalisés pour dynamiser les échanges de jeunes volontaires entre la France et le Népal ! Nous vous invitons à regarder l'interview de Pranjal Tiwari, jeune indien qui a réalisé un service civique de réciprocité au lycée Rochefeuille de Mayenne en 2017 >> [Regarder la vidéo](#)

L'indien Bashudev Puri, a quant à lui effectué son volontariat de réciprocité au Lycée La Ville Davy de Quesoy. Dans la vidéo que nous vous invitons à regarder, il échange avec Rujan Shakya, indien lui aussi, qui part réaliser un volontariat de réciprocité au Lycée Saint Yves de Gourin >> [Regarder la vidéo](#)

¹Enseignement catholique

²Sites web : <https://www.france-volontaires.org/> et <http://www.solidacoop-cneap.fr/le-reseau-eadisi/>



Nana Asuming et Anne Renaud, directrice l'établissement

Volontariat de réciprocité : une opportunité pour faire découvrir une autre culture aux élèves français

Originaire du Ghana, Nana Asuming a effectué sa mission de volontariat de réciprocité en 2018-2019 au sein du collège Jeanne-d'Arc à Saint-Éloy-les-Mines. Elle est intervenue auprès des collégiens de la 6^e à la 3^e, dans le cadre de modules linguistiques en anglais et d'ateliers pour faire découvrir son pays. Elle a été reçue à l'ambassade du Ghana à Paris avec Anne Renaud, chef de l'établissement. En mai, Anna Bossman, ambassadrice du Ghana, est venue à Saint-Éloy-les-Mines. Elle y a été accueillie par Marie-Thérèse Sikora, maire de la commune, avec qui elle a visité le musée de la mine et découvert le collège. Le reste de la journée a été consacré aux activités préparées par les élèves et l'équipe éducative.



© France Volontaires

Une rencontre bretonne placée sous le signe de l'ouverture des frontières

La 1^{ère} rencontre des volontaires de Bretagne, organisée par France volontaires et le Réseau Bretagne Solidaire, a eu lieu fin 2019 au lycée Ker Anna à Kervignac qui accueillait Easteria Edor, originaire du Ghana.

France Volontaires nous apporte son expertise : ses agences mondiales mettent en relation candidats et établissements porteurs de projets

France Volontaires est la plateforme française des Volontariats Internationaux d'Échange et de Solidarité. Elle est le fruit d'une construction partagée entre des acteurs publics et associatifs impliqués dans la solidarité internationale. Opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle réunit l'État,

des collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion des engagements volontaires et solidaires à l'international. Elle s'appuie sur une présence en France et en outre-mer, et sur un réseau en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Pour en savoir + sur les actions de France Volontaires : <https://www.france-volontaires.org/>

Comment la Fédération des Ogec et son réseau contribuent-ils à l'accueil de volontaires en service civique ?

Le dispositif du service civique a été lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique. La Fédération des Ogec porte l'agrément et en est le garant devant l'Agence de Service Civique. Répondant à la volonté du Sgec¹ d'intensifier le dispositif, notamment par rapport à la mesure "Devoirs Faits" de novembre 2017, la Fédération des Ogec coordonne depuis la rentrée 2018 l'accueil de plus de 600 volontaires.

PILOTAGE TERRITORIAL

La Fédération des Ogec s'appuie sur son réseau de fédérations territoriales pour déployer le dispositif de service civique sur l'ensemble du territoire et assurer le suivi de 626 volontaires. 19 fédérations régionales et départementales assurent ainsi la gestion de 83% du territoire. Leur rayonnement peut s'étendre au-delà de leur périmètre de gestion habituel, comme la région Occitanie qui est entièrement gérée par la fédération régionale de Haute Garonne. Leurs actions sont coordonnées au niveau national par la Fédération des Ogec qui reste en charge des régions Hauts de France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que de quelques territoires du Grand Est et de la BFC. Elle assure également la gestion des établissements agricoles, des dossiers de volontaires de réciprocité, tout territoire confondu.

PARTENAIRES

Il existe une convention de partenariat qui a été signée entre la Fédération des Ogec, l'Ugse, le Sgec, le Cneap et Renasup. La Fédération des Ogec reste seule titulaire de l'agrément et garante devant l'Agence de Service Civique. Nous travaillons ensemble pour définir les grandes lignes de chaque campagne et la mise en œuvre des formations. Le Cneap assure quant à lui un rôle prépondérant dans l'accueil des volontaires de réciprocité qui nécessite un suivi très spécifique et renforcé. Les formations à la Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1), dont doivent bénéficier tous les volontaires en service civique, sont assurées par notre partenaire l'Ugse, à Paris et dans toutes les régions. Concernant les formations civiques et citoyennes à destination des jeunes volontaires, la Fédération des Ogec a le choix de s'appuyer sur un réseau de professionnels du réseau ou non, en fonction de la thématique choisie pour l'occasion, comme France Bénévolat, la DCC, CCFD-terre solidaire, la Plateforme Ecclésiale, ou encore le journal La Croix, etc. Depuis 2018, les formations sont toutes animées par l'Afocal¹, partenaire de la Fédération des Ogec et du Sgec.

Fondée il y a bientôt 40 ans, l'Afocal, connue dans le réseau pour ses formations BAFA, développe un ensemble de dispositifs qui en font un partenaire pertinent pour la mission des établissements scolaires catholiques.

¹Pour en savoir plus sur les missions d'Afocal : <https://www.afocal.fr/>

MAILLAGE TERRITORIAL

De par leurs connaissances approfondies des territoires, les 19 fédérations régionales et départementales engagées dans la gestion décentralisée du service civique sont les acteurs clé de la mise en œuvre et du développement du dispositif. À la fois proches des volontaires et des établissements dont elles sont les interlocuteurs privilégiés, leur proximité leur permet d'être très réactives pour répondre à leurs questions et faciliter l'accompagnement des volontaires, tout au long de leur mission et sur leurs projets d'avenir. Elles veillent également à la qualité des missions et au respect du sens de l'engagement citoyen des volontaires. Elles prennent en main toute la partie administrative liée à l'instruction des dossiers et mettent en œuvre les formations dont doivent bénéficier les jeunes, en faisant appels aux antennes locales des différents partenaires engagés dans le dispositif. Elles assurent enfin un rôle de médiateur entre l'établissement et le volontaire si nécessaire.

Le parcours de formation des tuteurs s'effectue en 4 étapes (en ligne et en présentiel)

1. Lancement de campagne avec un webinar qui reviendra sur le rôle du tuteur (29 avril).
2. Découverte les fondamentaux du service civique avec un webinar d'été.
3. Découverte des fondamentaux du service civique pour ceux qui n'ont pas suivi le webinar (présentiel).
4. Perfectionnement sur l'accompagnement du volontaires au cours de sa mission et sur son projet d'avenir (présentiel).

ACCOMPAGNEMENT DES TUTEURS : UNE OBLIGATION DE FORMATION

Soucieux de délivrer des formations adaptées à chaque tuteur, en fonction de leur expérience en matière de tutorat de volontaires engagés en service civique (qui est un tutorat différent de celui qui encadre des stagiaires et des enseignants auprès des élèves), nous nous sommes inscrits dans une démarche de parcours de formation.

Au cours de l'été, afin de préparer les futurs tuteurs à l'accueil des jeunes volontaires, un webinar sur « Les fondamentaux du SC » leur est proposé.

La Fédération des Ogec organise chaque année plusieurs sessions de formations des tuteurs. Durant ces sessions, chaque tuteur doit pouvoir trouver les informations qui l'intéressent et dont il a besoin, qui complètent ses compétences. Il faut noter que les volontaires ayant un statut juridique différent des stagiaires, des bénévoles et des salariés, leur accompagnement est plus spécifique. Dans leur situation par exemple, c'est le code du service national qui s'applique et il n'y a pas de lien de subordination. Pour former les volontaires, nous nous associons à un groupement solidaire formé par Unis-cité et la Ligue de l'Enseignement qui sont des partenaires de l'Agence du Service Civique. Les fédérations nationales et territoriales co-animent chaque module. Notre objectif est de former tout nouveau tuteur, sans exception.



© Adobe Stock

Faire de la qualité des missions d'intérêt général, notre priorité !

En juin 2019, au lendemain des dépôts de projets d'accueil de volontaires pour la rentrée 2019, 1 090 établissements avaient déposé un ou deux projets de mission et avaient demandé à accueillir 1 330 volontaires. À cette étape, il est très important d'étudier les projets et de veiller à ce qu'ils respectent les fondamentaux du service civique afin d'éviter, entre autres, toute opportunité de substitution à l'emploi. Au sein de chaque fédération départementale, régionale ou nationale, une commission valide ou refuse le projet à l'aide d'une grille d'évaluation (mise à la disposition des établissements pour auto-évaluation), ou peut intervenir pour redéfinir le projet avec l'établissement.



© Adobe Stock

Pendant la mission : s'assurer de sa qualité et alerter en cas d'insatisfaction

En décembre 2019, la Fédération des Ogec a pour la première fois lancé une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de ses volontaires pour mieux cerner leurs attentes et améliorer leur accompagnement.

Après trois mois de mission, 93% des volontaires sont satisfaits ou très satisfaits de leur mission

L'enquête lancée par la Fédération des Ogec a permis de souligner quelques problèmes et d'identifier les établissements ayant besoin d'un accompagnement renforcé voire de médiation. 26 questions ont été posées sur les 3 axes suivants : les activités confiées au jeune, les conditions d'exercice de sa mission

et le tutorat. Le taux de retour des réponses très satisfaisant (53%) montre que les volontaires sont intéressés et mobilisés. Cette enquête sera à nouveau envoyée à la fin des missions réalisées sur l'année 2019-2020 et nous permettra de déceler une nouvelle fois les points à améliorer.

Campagne 2020-2021 préparez-vous ! 612 volontaires sont attendus pour réaliser une mission dans vos établissements

La campagne 2020-2021 sera lancée début avril. La Fédération des Ogec, relayée par ses fédérations territoriales, les directions diocésaines et le réseau du Cneap, mettra à la disposition des établissements scolaires une fiche technique relative au montage des projets ainsi qu'une note générale sur la gestion de l'accueil des jeunes volontaires.

La date de clôture pour le dépôt des projets est fixée au 31 mai. Un projet¹ se construit autour de 8 axes de missions : santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement, sport, mémoire et citoyenneté, solidarité et développement international. L'axe de la mission doit être partagé avec l'ensemble des acteurs. 100 missions débuteront en septembre, 250 en octobre, 190 en novembre, 45 en décembre et 27 en janvier 2021. Pour la 1^{ère} fois, les établissements du réseau Renasup pourront accueillir un volontaire sur une mission dédiée appelée "ambassadeur de l'orientation".

Quels sont les fondamentaux d'une mission ?

- Être complémentaire aux missions des salariés et des enseignants de l'établissement et non se substituer à des emplois
- Servir l'intérêt général, c'est à dire être utile à la société
- Être accessible à tous sans condition de diplôme ou d'expérience, et basé sur la seule motivation
- Laisser le volontaire prendre des initiatives et accepter des idées nouvelles
- Accompagner de façon bienveillante
- Permettre la mixité sociale en favorisant les rencontres et les

échanges de personnes ayant des profils différents et des cadres de vie différents

- Mettre en avant la notion de citoyenneté et d'ouverture sur le monde à travers la mission
- Respecter le statut de VOLONTARIAT, différent de celui de salarié, de stagiaire ou encore de bénévole. Le cadre juridique doit être connu, reconnu et respecté.

Enfin interrogez-vous également sur votre capacité d'organisation pour accueillir un volontaire. Il faut pouvoir consacrer un temps conséquent à l'accompagnement d'un jeune volontaire.



Armelle Baril
Service civique
Fédération des Ogec



” *Le service civique est un dispositif gagnant-gagnant-gagnant pour la société, le volontaire et la structure d'accueil*

¹Pour tout savoir sur la campagne 2020-2021 et vous aider à la conception de votre projet (fiche procédure No.1), consultez le site de la Fédération des Ogec rubrique "service civique"

Retour d'expérience d'un président d'Ogec : points de vigilance pour les Ogec menant un projet immobilier

Dans les établissements scolaires sous contrat, l'immobilier et les dépenses liées au caractère propre sont à la charge des familles. Les Ogec portent ainsi la responsabilité des nouveaux projets immobiliers, des gros travaux d'entretien, d'aménagement ou d'agrandissement répondant notamment aux nouvelles réglementations.

AVANT : le premier risque lorsqu'un projet immobilier d'envergure est envisagé, est celui d'en tenir totalement écartée la communauté éducative et les familles car leur adhésion doit toujours être recherchée. Une fois le périmètre de la construction défini, il faut notamment s'assurer de la faisabilité administrative du dossier. Cette phase de conception nécessite de s'entourer de compétences de spécialistes (architecte, bureaux d'étude (BET), bureaux de contrôle). Il y a quelques années, ces aspects étaient relativement simples mais aujourd'hui la réalisation d'un bâtiment scolaire et la mise aux normes de ceux existants deviennent de plus en plus compliquées, et engagent la responsabilité des Ogec. À quoi bon se lancer dans un projet si l'administration bloque sur un seul aspect non conforme à la réglementation (accès des véhicules de secours

trop étroit, hauteurs des bâtiments non conformes, surfaces des cours de récréation trop petites, etc.). Avec un bureau de contrôle, il faut également prévoir une consultation du service de prévention incendie, pour élaborer les spécifications de circulations et d'évacuations destinées aux PMR. Le suivi de l'instruction du permis de construire en mairie, puis son obtention, son affichage sur site, constaté par huissier, le recours des tiers et recours administratif, sont autant de passages obligés où le président d'Ogec doit veiller à être présent ou représenté. Il est aussi souhaitable de s'entourer de professionnels qui connaissent le code de la construction tels que : géologues, thermiciens, BET de structure, acousticiens, bureaux de contrôles spécialisés en électricité et en hydraulique, OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), spécialiste de la détection de matériaux interdits (amiante, etc.), coloriste, paysagiste ou encore bureaux de contrôle chargés de la sécurité des personnes sur le chantier, sont les nouveaux intervenants à intégrer dans les projets. Un module « projet immobilier » sera disponible fin 2020 dans l'application ISI Bâti pour accompagner les établissements dans la gestion de leur projet immobilier¹

L'Appel d'offres préalable est un acte qui doit être traité objectivement afin d'éviter les doutes ultérieurs sur leur choix. Il est rédigé à partir d'un cahier des charges respectant les très nombreuses normes en vigueur.

¹check list, retroplanning, base documentaires, coffre-fort

Bonnes pratiques

Or tout ceci a un coût et il n'est pas rare que l'ensemble de ces prestataires de service augmente très sensiblement la charge finale, de l'ordre de 30 à 40% du coût de la construction. Il faut toujours consulter plusieurs entreprises pour le même lot (gros oeuvre menuiserie, chauffage, etc.). L'appel d'offres préalable est un acte qui doit être traité objectivement afin d'éviter les doutes ultérieurs sur leur choix. Il est rédigé à partir d'un cahier des charges respectant les très nombreuses normes qui sont aujourd'hui imposées (validées par le bureau de contrôle...). Il permet également de vérifier la « santé financière » des entreprises, pour que l'Ogec signe des engagements



financiers où sa responsabilité est complètement engagée. L'acte d'engagement définit, entre autres, les modes de paiement aux entreprises et les éventuelles acomptes. Cet acte comporte le dossier des assurances responsabilité civile et décennale (gros oeuvre, l'étanchéité à l'air et à l'eau) ainsi que le dossier de plan d'exécution cosigné par l'Ogec et

l'entreprise. Il n'est pas rare que le projet dérape et occasionne retard et (ou) malfaçons, et aboutisse à terme à des procédures judiciaires. Il faut veiller à ne pas verser d'acomptes trop importants car si l'entreprise fait faillite quelques temps après, cela peut être dramatique et mettre un établissement scolaire en péril. Il est donc vivement recommandé de travailler en équipe. Il faut surtout éviter de « faire confiance à ses propres certitudes en matière de travaux ».

PENDANT : le délégataire du maître d'ouvrage doit assister aux rendez-vous de chantier.

APRÈS : il est fondamental de signer la réception des travaux, sans réserve, pour faire courir la garantie décennale (à contracter avant le début des travaux). Il est recommandé que cette réception soit faite avec le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et les entreprises. Enfin, une autorisation d'exploiter le nouveau bâtiment est soumise à la visite obligatoire de la commission de sécurité (constituée du service de prévention des pompiers, de la mairie, et de la police ou de la gendarmerie représentant le préfet).

Le président d'Ogec est tenu d'assister à la commission de sécurité. Au préalable, le bureau de contrôle aura donné son accord sur tout ce qui aura été réalisé, sous forme du RVARAT (Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux).

| Intercours

42 Grilles de sudoku
43 Prière pascale



Entrainement cérébral : saurez-vous résoudre ces grilles de sudoku ?

Règles du jeu

Un sudoku classique contient 9 lignes et 9 colonnes, donc 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de 9 cases. Une vingtaine de chiffres sont placés, il vous reste à trouver les autres. 3 grilles pour 3 niveaux de difficultés : facile, confirmé et expert.

		7	4				3	
6		3	9	2			1	
	1		5		8	7		4
8					4			1
2	3						7	5
1			6					3
7		6	1		3		9	
	2			4	9	1		6
	9				5	3		

8	4		2			5	9	7
5	6	9		3				1
		7			5			
		2	6			8		9
				8				
9		1			2	4		
			9			6		
6				2		1	7	3
1	7	4			6		2	8

			3			5		8
7				9				
	9	8		2	4			1
		1			5		6	4
	8						3	
2	6		4			1		
8			7	4		9	1	
				1				7
1		3			8			



Prière de Paul Claudel sur la nuit de Pâques "Toi, qui es-tu ?"

À travers la fenêtre, sans rideau, depuis longtemps je vois une petite étoile me luire. Je ne dors pas. Mais entre le samedi-Saint et Pâques, la nuit n'est pas faite pour dormir ! Les montagnes et les forêts attendent, elles m'entourent dans une émanation lumineuse. La lune pas à pas suspend sa face pieuse... Le soleil n'est pas levé encore : il y a une heure encore de cette immense solitude ! Il n'y a, pour garder le tombeau, que ces millions d'étoiles en armes, vigilantes depuis le pôle jusqu'au Sud ! Et tout à coup, dans le clair de lune, les cloches, en une grappe énorme dans le clocher, les cloches au milieu de la nuit, comme d'elles-mêmes, les cloches se sont mises à sonner ! On ne comprend pas ce qu'elles disent, elles parlent toutes à la fois !

Ce qui les empêche de parler, c'est l'amour, la surprise toutes ensemble de la joie ! Ce n'est pas un faible murmure, ce n'est pas cette langue au milieu de nous-mêmes suspendue qui commence à remuer ! C'est la cloche vers les quatre horizons chrétienne qui sonne à toute volée !... Vous qui dormez, ne craignez point, parce que c'est vrai que j'ai vaincu la mort ! J'étais mort, et je suis ressuscité dans mon âme et dans mon corps ! La loi du chaos est vaincue et le tartare est souffleté ! La terre qui, dans un ouragan de cloches de toutes parts s'ébranle, vous apprend que je suis ressuscité !

-Paul Claudel, Gallimard, 1946, p. 119-120

